



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

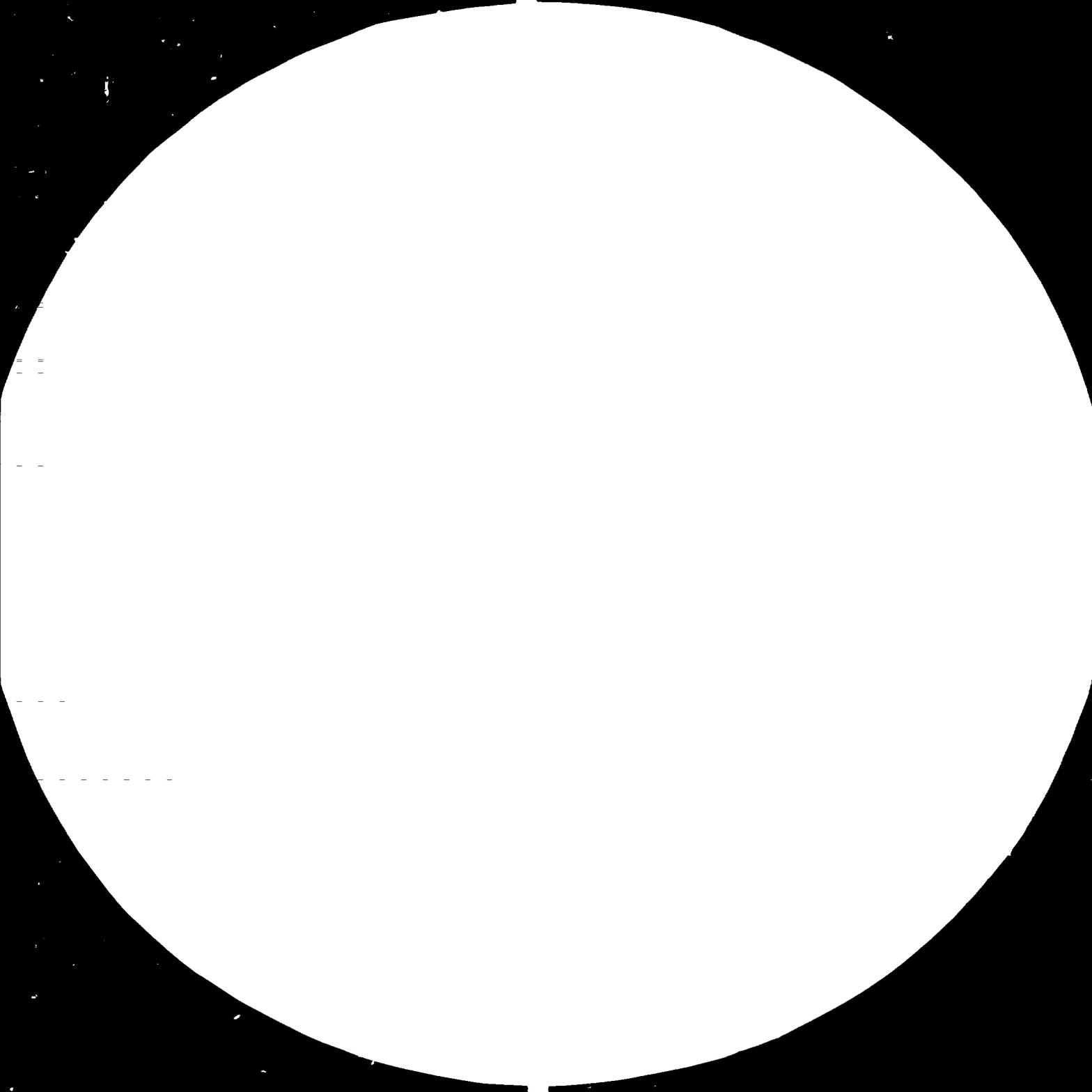
FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org





28

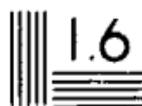
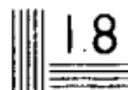
25

30



32

35



MI Resolution Test Chart by NBS, 1963, NBS Monograph 17

Reprinted by permission of the National Bureau of Standards



11703

PLANIFICATION ET PROMOTION INDUSTRIELLES

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

DP/CAF/73/003/11-01/31.2.A.



REFLEXION SUR L'INDUSTRIE CENTRAFRICAINE,
ELEMENTS DE POLITIQUE INDUSTRIELLE .
(Rapport final 2ème partie)

présenté par

CONDE, Sory, Economiste Industriel
Expert de l'ONUDI

003052

Bangui, le 2 Mars 1982

Des exemplaires du présent rapport ont été soumis à l'ONUDI
qui ne partage pas nécessairement les vues qui y sont exprimées
et qui pourra juger utile de communiquer au Gouvernement ses
propres conclusions et recommandations.

S O M M A I R E

PRESENTATION DE LA R.C.A.

INTRODUCTION

RESUME

RESUME DES RECOMMANDATIONS

I - CONSIDERATIONS GENERALES SUR L'INDUSTRIE EN R.C.A.

1.1. Typologie et Structure industrielles en R.C.A.

1.2. Les obstacles à l'industrialisation

II - LES OBJECTIFS DE L'INDUSTRIALISATION

2.1. Objectifs globaux

2.1.1. Objectifs à court terme

2.1.2. Objectifs à moyen et long terme

2.2. Objectifs concernant les P.M.E.

III - ANALYSE SECTORIELLE : SITUATION ACTUELLE

3.1. Extraction de minerais et minéraux

- 3.2. Industries alimentaires

- 3.3. Cuir et articles chaussants

- 3.4. Textile et habillement

- 3.5. Industries du bois

- 3.6. Industries chimiques et dérivées

3.7. Industries mécaniques et électriques

- 3.8. Matériaux de construction

IV - PROGRAMMATION SECTORIELLE - DEFINITION DES PRIORITES

4.1. Industries de première transformation des métaux

4.2. Mécanique et électricité

4.3. Les agro-industries

4.3.1. Corps gras et oléagineux

4.3.2. Le sucre

4.3.3. L'usine de jus de fruits

4.3.4. Le manioc

- 4.4. Industrie textile

4.5. Industries forestières

4.6. Matériaux de construction

V - LES MOYENS A METTRE EN OEUVRE

5.1. Au plan général

5.2. Au plan des P.M.E.

5.2.1. Moyens financiers

5.2.2. Moyens techniques

5.2.3. Au plan de l'environnement

PRESENTATION GENERALE DE LA R.C.A.

A - Superficie et Population

- Superficie	623.000 Km2
- Population totale	2.334.000 habitants
- Taux d'accroissement démographique	2,5 %
- Population urbaine	674.000 habitants
- Population rurale	1.660.000 habitants
- Population en âge d'activité , personnes de 15 ans et plus (52,3 %) soit :	1.203.000 habitants
- dont : salariés secteur public	75.000
autres salariés	25.000

B - Structure administrative

- Capitale : Bangui
- 16 Préfectures comprenant 50 sous-Préfectures

C - Comptes nationaux

	<u>Unité</u>	<u>1977</u>	<u>1978</u>	<u>1979</u>	<u>1980</u>
P.I.B. (prix courants)	Mld F.CFA	115,2	117,4	126,5	144,77
Secteur primaire	" "	55,3	56,9	56,7	60,1
Secteur secondaire	" "	21,2	20,6	24,3	36,6
Secteur tertiaire	" "	38,7	39,9	45,5	58,0
P.N.B. (prix courants)	" "	123,0	125,0	133,6	152,7
P.N.B./Habitant	F.CFA	56.760	56.200	58.670	65.420

D - Budget

	<u>Unité</u>	<u>1977</u>	<u>1978</u>	<u>1979</u>	<u>1980</u>
Recettes				26,0	29,0
fiscales				19,3	20,2
non fiscales				0,6	0,4
Dons et emprunts				5,3	9,3

I N T R O D U C T I O N

Pour avoir un impact considérable et significatif sur le développement économique global, la politique industrielle de la R.C.A. doit prendre les orientations ci-après :

- a) l'ouverture sur l'extérieur et la recherche de partenaires techniques et financiers
- b) la promotion de la petite industrie centrafricaine à base de technologies simples, facilement maîtrisables et peu coûteuses.

En effet, toute promotion industrielle aux effets amples et durables doit nécessairement reposer sur la combinaison de ces deux volets du développement industriel. C'est en tenant compte de cet impératif qu'ont été faites les recommandations et préconisés les objectifs développés dans les pages qui suivent.

R E S U M E

Au terme de ce survol des problèmes d'industrialisation en R.C.A., il est permis de constater que :

- 1) l'industrie centrafricaine est très peu diversifiée et se trouve concentrée à Bangui;
- 2) elle repose sur les industries alimentaire , forestière et textile qui en forment les trois principales composantes (cf. tableau 4)
- 3) les activités de transformation et de valorisation des ressources locales sont très peu poussées. En dehors des industries forestières qui ne se limitent qu'à la première transformation, les unités de torréfaction et dans un proche avenir la reprise de l'industrie textile, ce type d'industrialisation reste encore embryonnaire malgré d'énormes possibilités;
- 4) l'outil industriel souffre d'un manque d'entretien et de réparation;
- 5) cette dégradation entraîne un gaspillage des capacités installées dont certaines peuvent être réactivées à un coût relativement bas;
- 6) l'absence de décision d'investissements due à un manque d'incitation, fait que le secteur industriel a stagné au cours des trois dernières années.

RESUME DES RECOMMANDATIONS

Dans le cadre d'une politique de relance sectorielle, il est recommandé :

A court terme

1) de réhabiliter les unités abandonnées en vue du redéploiement des capacités installées. Cette action aura pour résultat de créer des emplois, de distribuer des revenus et d'aplanir les difficultés socio-économiques

2) d'étudier la viabilité d'un certain nombre d'unités d'import-substitution concernant des produits de première nécessité dont la satisfaction est totalement dépendante de l'extérieur : il s'agit au demeurant de l'huile, du sucre, du ciment, etc... Les objectifs visés étant la réduction de la dépendance et la suppression des prix spéculatifs liés aux fréquentes ruptures de stocks;

3) de créer les conditions favorables à la remise en état et au bon fonctionnement de l'outil de production industrielle de la R.C.A. par la solution des problèmes de réparation et de maintenance.

A moyen et à long terme

Il conviendrait :

4) de mettre en place des structures de financement appropriées. La création d'une banque de développement paraît plus que jamais indispensable pour participer et soutenir le développement;

5) d'organiser et de structurer l'effort de promotion de la P.M.E. et de l'artisanat en vue d'une insertion progressive des nationaux dans les circuits de production et de distribution;

6) de mettre en place des domaines industriels en vue d'encourager et de stimuler l'initiative privée locale;

7) de créer les conditions favorables au développement des activités de sous-traitance régionale et internationale ainsi que la grande exportation. Ces créneaux constituent des palliatifs avantageux à l'exiguïté du marché local;

8) de créer et de développer les complexes agro-industriels en vue de la valorisation et de l'utilisation optimales des ressources et de la main-d'oeuvre locales.

I - CONSIDERATIONS GENERALES SUR L'INDUSTRIE EN R.C.A.

1.1. Typologie et Structure industrielles en R.C.A.

Composé d'une cinquantaine d'unités de production, l'outil industriel centrafricain repose sur les unités dites d'import-substitution approvisionnant principalement le marché domestique soit en transformant la matière première locale, soit en important des matières premières en vue de leur transformation sur place.

Ces unités industrielles comprennent essentiellement les industries alimentaires (24 %) qui numériquement précèdent les industries du bois (22 %). Viennent ensuite les industries textiles et mécaniques représentant respectivement 8 % du nombre total des Industries centrafricaines.**

En 1977[†], les entreprises industrielles ainsi recensées employaient environ 10.000 actifs pour une masse salariale de plus de 3 milliards de F.CFA. La valeur ajoutée du secteur industriel se chiffrait à 10 milliards de F.CFA et le chiffre d'affaires s'évaluait à 22 milliards de F.CFA.

En 1980, on dénombrait un douzaine d'entreprises ayant un chiffre d'affaires compris entre 500 millions et un milliard de F.CFA, une dizaine entre 250 millions et 500 millions de F.CFA, et près d'une vingtaine entre 50 et 100 millions de F.CFA.

Mis à part le secteur forestier où la transformation s'arrête au placage, la valorisation des ressources naturelles locales est très peu poussée et l'industrialisation procède en partie de la création d'unités de substitution aux importations et de montage.

L'industrialisation de la République Centrafricaine qui n'est qu'à sa première génération est orientée vers la transformation et la valorisation des ressources locales et la création d'industries de substitution aux importations, activités qui, toutes choses égales par ailleurs, restent encore embryonnaires.

.../...

* cf. "Déclaration statistique et fiscale" (Ministère du Plan, de la Statistique et de la Coopération Internationale)

** En fait la première place au plan économique-financier revient aux industries du bois

Par ailleurs, il convient de remarquer que l'industrie centrafricaine traverse une "crise" depuis 1979. Trois raisons fondamentales sont à la base de cette situation :

- la pénurie des matières premières notamment du gaz-oil, a freiné la production de certaines industries,
- elles ont toutes souffert de l'insuffisance du pouvoir d'achat de la population;
- enfin, les pillages résultant de la chute de l'Empire dont plusieurs entreprises ont souffert, ont sérieusement compromis, et pour longtemps encore, le développement industriel de la République Centrafricaine.

Qu'il s'agisse d'industries d'import-substitution ou d'industries de transformation et de valorisation des richesses nationales, le schéma d'industrialisation en vigueur reste, somme toute, classique et obéit aux impératifs d'économiser des devises, de créer des emplois et de mettre en valeur les ressources locales. Ce modèle sera longtemps encore appliqué compte tenu des dotations en facteurs de production de la R.C.A. et des avantages comparatifs dont elle bénéficie.

Hormis certaines industries du bois implantées sur les lieux d'exploitation, toutes les unités industrielles sont concentrées à Bangui, et se composent pour l'essentiel, de petites unités à intensité capitaliste toute relative et variable d'une branche d'activité à l'autre.

L'examen de la situation industrielle de la République Centrafricaine permet de relever les points suivants :

- ralentissement voire décélération de l'activité industrielle, de septembre 1979 à septembre 1981,
- structure industrielle très peu diversifiée et nette domination de deux branches d'activités : industries alimentaires et industries du bois,
- faible participation de l'industrie manufacturière à la production intérieure :
- faible participation de la production industrielle aux exportations. Les exportations les plus significatives proviennent des industries forestières qui représentent numériquement 50 % des industries exportatrices,
- faiblesse voire inexistence des relations intersectorielles,
- faible participation des nationaux aussi bien au capital qu'à la gestion,
- dépendance totale vis-à-vis de l'étranger aussi bien pour les centres de décision que pour la technologie,
- exiguïté du marché tant au plan physique qu'à celui du pouvoir d'achat,

...//...

- coût de la production élevé dû :
 - . à l'absence d'économie d'échelle
 - . aux difficultés d'approvisionnement (transport - fret)
 - . au coût élevé de certains facteurs de production, le capital au demeurant : autant de facteurs justificatifs de la non compétitivité de la plupart des entreprises.

1.2. Les freins à l'industrialisation

Les principaux obstacles au développement industriel de la R.C.A. ont été jusqu'alors :

- un climat socio-politique variable,
- la faiblesse voire l'inexistence de moyens de financement,
- l'exiguïté du marché local,
- l'enclavement du pays, aussi bien au plan extérieur qu'au plan national.

Ces obstacles, tout aussi nombreux qu'importants et imbriqués les uns dans les autres, compromettent dangereusement les chances du développement industriel de la R.C.A.

Cependant, malgré toutes ces difficultés, sans faire preuve d'un optimisme demeuré, il est permis d'affirmer que les chances d'industrialisation de la R.C.A. sont bonnes, à condition toutefois de résoudre certains préalables au plan politico-économique.

Si le facteur politique semble être en bonne voie de solution, il est à souhaiter que cette tendance positive devienne structurelle pour, d'une part, rassurer et rasséréner les investisseurs locaux, et d'autre part mettre en confiance et stimuler par des initiatives positives et encourageantes les investisseurs et bailleurs de fonds étrangers.

Ce n'est qu'au prix de la stabilité des institutions que la confiance renaîtra et que se manifesterà l'intérêt des opérateurs économiques étrangers. Ce regain de confiance permettra dans une large mesure de résoudre le lancinant problème du financement des investissements en R.C.A.

S'agissant des difficultés de financement, outre cette première ouverture liée à la stabilité politique, l'Etat devrait s'employer à assainir et à réanimer certaines structures de financement dont la B.C.I. qui, à l'origine, avait pour vocation de participer au développement économique centrafricain en consentant des crédits à moyen et long terme.

.../...

En plus de ces structures, on pourrait avantageusement envisager la création d'une Société de Financement dont l'objectif consisterait en regard de la carence d'épargne privée locale, à participer au capital des nouvelles créations en lieu et place de l'Etat, et dans le but de retrocéder ultérieurement les actions aux privés nationaux.

L'étroitesse du marché local quant à elle peut être perçue sur deux plans :

- au plan monétaire et financier, il s'agit de la faiblesse du pouvoir d'achat lui-même fonction de l'importance des revenus distribués,
- au plan démo-géographique, c'est la combinaison de la faiblesse numérique de la population et de l'enclavement qui à l'échelle nationale peut trouver sa solution dans la réalisation de grands travaux (routes, ponts, etc...). Ces différentes réalisations pourront contribuer à l'élargissement du marché par l'accroissement de la densité des populations et par leur fixation au terroir.

Au point de vue international, pour atténuer les effets de l'enclavement, on peut envisager d'une part, de conclure des accords spéciaux avec les compagnies aériennes en matière de fret et de fréquences des vols, d'autre part de développer les télécommunications (téléphone, télex, etc...)

En tout état de cause, les effets négatifs de l'exiguïté du marché résultant de l'enclavement peuvent être minimisés par l'implantation et le développement des industries à vocation exportatrice produisant en grande série pour les marchés extérieurs.

*
* *

En conclusion de ces considérations générales sur le secteur industriel en Centrafrique, il faut noter que 1930 a marqué la reconstitution de la trésorerie des entreprises. Dans le même temps il convient de remarquer une absence notoire de décision d'investissement ce qui marque bien les limites de la reprise amorcée en 1960 avec un prolongement de la tendance en 1931 (cf. tableau 1 en annexe).

.../...

II - LES OBJECTIFS D'INDUSTRIALISATION

S'agissant du cas spécifique de la R.C.A., ces objectifs doivent être déterminés sur deux plans : celui de l'industrie d'une manière générale, où s'investissent principalement les capitaux étrangers et celui de la P.M.E. centrafricaine.

Dans un cas comme dans l'autre, il s'agira de doter la R.C.A. dans le cadre d'un libéralisme planifié d'un appareil de production industrielle tout aussi diversifié et compétitif que restructurant, créateur d'emplois nombreux et qualifiés, contribuant activement à la participation accrue des nationaux et au progrès des niveaux de vie de l'ensemble de la population.

2.1. Les objectifs globaux

2.1.1. Objectifs à court terme

Dans l'immédiat, l'objectif prioritaire réside dans la réactivation d'un certain nombre d'unités de production arrêtées pour diverses raisons et souvent dans des conditions inexplicables. Dès lors, il convient d'entreprendre dès que possible, avec l'aide des services publics compétents, un recensement exhaustif des différentes entreprises entrant dans cette catégorie. Le but de ce recensement est de permettre une étude diagnostique des unités en question et d'établir pour chacune d'elles un taux de récupération des différentes immobilisations. Ce n'est qu'à partir de ces éléments précis, qu'on peut envisager la recherche active de partenaires techniques, financiers ou commerciaux aux fins d'une co-entreprise.

Le résultat d'une telle action, outre les économies pouvant être réalisées, est la remise au travail de plusieurs centaines de personnes, et de façon subséquente une distribution de revenus, facteur d'élargissement du marché et de calme social.

2.1.2. Objectifs à moyen et long terme

Au-delà de ces objectifs, on peut retenir :

- la promotion prioritaire des industries pour lesquelles le ratio emplois/capitaux serait le plus élevé possible, compte tenu des difficultés de financement des projets à forte intensité capitalistique;

.../...

- la recherche du développement maximum de l'appareil industriel;
- la contribution à la création d'emplois et l'amélioration du niveau de vie des populations;
- participation accrue du Centrafricain au développement industriel;
- contribution à l'aménagement du territoire et mise en place d'un programme minimum pour les zones déshéritées;
- réduction de la dépendance vis-à-vis de l'étranger;
- plus grande intégration de l'économie nationale;
- création de domaines industriels à Bangui.

2.2. Objectifs concernant les Petites et Moyennes Entreprises

- stimuler l'esprit d'entreprise chez le Centrafricain;
- structurer l'Office de Promotion de la Petite et Moyenne Entreprise en vue de diversifier et de dynamiser ses actions;
- tendre vers le plein-emploi par la création rapide d'emplois à moindre coût;
- favoriser et accélérer l'insertion des Centrafricains dans les circuits de production et de distribution;
- favoriser la sous-traitance et les relations inter-industrielles;
- densifier le tissu industriel;
- créer les supports indispensables à la grande industrie;
- réduire l'enclavement par la décentralisation des activités industrielles;
- freiner l'exode par l'accroissement des possibilités d'emplois dans les zones rurales grâce à l'implantation des industries villageoises.

.../...

III - ANALYSE SECTORIELLE : SITUATION ACTUELLE

3.1. Extraction des minerais et minéraux (cf. tableau II en annexe)

L'or et le diamant constituent les principales richesses minières exploitées en République Centrafricaine.

Le commerce du diamant assuré par une dizaine de bureaux d'achat, représente 45 % du total des exportations, Il est vendu à l'état brut, seule une faible partie est transformée par la taillerie nationale.

D'autres indices de gisements sont à l'étude.

Un gisement d'uranium a été découvert en 1961 à Bakouma par le Commissariat à l'Energie Atomique. L'exploitation de ce gisement semble connaître un retard, d'abord à cause de son éloignement, la mauvaise desserte Bangui-Bambari-Bangassou et le coût élevé des investissements.

Le gisement de fer de Bogoin (34 km de Bangui) est de très forte teneur (69 % de fer pur), mais il semble que les réserves soient modestes.

On signale enfin l'existence d'indices de cuivre et d'étain.

3.2. Industries alimentaires

Cette branche d'activité regroupe trois brasseries, deux usines de cigarettes et cigares, six boulangeries, un abattoir frigorifique et deux unités de torréfaction de café.

Les différentes sous branches qui la composent sont en pleine expansion, notamment les boissons et glaces alimentaires. En effet, en plus de la MOCAF, deux nouvelles sociétés, la Société Centrafricaine de Brasserie (S.C.B.) et la Société de Production de Bière Africaine (SO.PRO.BA.) viennent d'être agréées au Code des Investissements.

Par ailleurs, un projet d'implantation d'une brasserie à Bouar est en cours d'étude.

La S.C.B. (Groupe Castel) prévoit des investissements d'environ 2.400 millions de F.CFA et une capacité de 120.000 hl de bière et de 70.000 hl de boissons gazeuses. En régime de croisière la capacité sera portée respectivement à 200.000 hl de bière et 80.000 hl de boissons gazeuses.

.../...

Le projet créera 133 nouveaux emplois. Les travaux de construction sont en cours et la mise en service est prévue pour 1982.

La réalisation de la SOPROBA* nécessite des investissements d'environ 312 millions de F.CFA pour une capacité de 27.000 hl de bière de maïs par an. Ces investissements engendreront 62 nouveaux emplois et l'usine démarrera en 1982.

Quant à la brasserie de Bouar, l'objectif recherché par le promoteur est l'approvisionnement des marchés de l'ouest et du nord-est représentant 25 % du marché total.

Les investissements sont de l'ordre de 2.500 millions de F.CFA pour une capacité de 100.000 hl.

Ce projet est en cours de promotion.

En matière d'oléagineux, la République Centrafricaine dispose d'un potentiel considérable reposant sur le coton, le sésame, l'arachide et le karité, etc... On trouve des palmeraies naturelles dans la Lobaye, le M'Bomou et la Basse-Kotto.

Malgré ce potentiel considérable, la production industrielle de corps gras a toujours été faible et compromise par la mauvaise marche des huileries de la SICPAD et de la SOCADA.

La SICPAD, Société Industrielle Centrafricaine de Produits Alimentaires et Dérivés a une capacité de trituration de 3.000 tonnes d'huile raffinée, et devra reprendre ses activités avant la fin de l'année 1981.

La SOCADA, Société Centrafricaine de Développement Agricole, dispose de deux huileries : celle de Pendé a une capacité de trituration de 2.500 tonnes de graines de coton. La production actuelle est insignifiante. L'huilerie d'Alindao avec une capacité de 600 litres d'arachide et de sésame, est pour le moment fermée.

Le projet du complexe agro-industriel de Bossongo est en cours de financement. Ce complexe nécessitera des investissements de plus de six milliards de F.CFA et emploiera près de 400 personnes. La capacité initiale de 8.250 tonnes d'huile de palme pour une plantation de 5.000 ha, sera doublée dans une deuxième phase, de même que la superficie de la plantation.

Il est à espérer, avec la remise en marche de la SICPAD et la réalisation du projet Bossongo, que la R.C.A. pourra subvenir à ses besoins d'huile alimentaire dont la satisfaction, malgré d'énormes potentialités et possibilités, reste tributaire dans sa totalité des importations du Tchad et du Zaïre.

* La SOPROBA est entrée en production à la fin de l'année 1981

3.3. Industrie du cuir et articles chaussants

Cette branche est composée de deux entreprises : BATA et Centracuir.

BATA : Société Anonyme créée en 1969 a une capacité de 1.500.000 paires par an. Toutes les matières premières sont importées et BATA ne transforme que le plastique.

La concurrence résultant d'importations sauvages de certains articles chaussants semble perturber le bon fonctionnement de la Société.

Centracuir : Société d'Economie Mixte est une Société de collecte chargée d'exporter les peaux après un traitement sommaire à l'arsenic.

Centracuir envisage la réalisation d'un projet de tannerie qui coûtera 690 millions de F.CFA avec une capacité de traitement de 60.000 cuirs bovins et 30.000 caprins.

Une troisième unité a vu le jour en 1981, il s'agit de la SOCAPLAST qui produit des sandales en plastique pour le marché local.

3.4. Industrie textile

Les principales activités de cette branche sont l'égrenage de coton, la filature, le tissage, l'impression et la confection.

L'égrenage est assuré par les usines de la SOCADA qui succède à l'ancienne Société d'Etat U.C.C.A. La Socada encadre la production du coton sur une superficie de plus de 100.000 ha et possède 18 usines d'égrenage.

Les opérations de filature, de tissage et d'impression étaient réalisées par l'Industrie Centrafricaine de Textile (I.C.A.T.) Société d'Etat créée en 1976 qui a absorbé l'ancienne Société d'Economie Mixte I.C.C.A.

Dans sa phase opérationnelle, l'ICAT faisait fonctionner l'usine de Bangui (14.000 broches et 312 métiers) et celle de Boali (700 broches et 108 métiers).

L'obsolescence des équipements, la faiblesse de la production, les difficultés financières d'approvisionnement en matière première, et enfin le pillage dont l'usine a été victime en 1980 sont les raisons explicatives du déclin graduel puis de la fermeture de l'ICAT.

.../...

Evolution de la situation de l'ICAT

	1977	1978	1979
Coton Fil (T)	837	642	365
Tissu écru (M)	4.330.000	3.224.000	1.843.000
Couvertures (pièces)	44.100	27.600	12.500
Coton hydrophile (T)	4	4,4	2,5
Fil roselle (T)	758	458	231
Tissu roselle (M)	261.500	135.500	79.300
Chiffre d'affaires F.CFA	1.215.673	836.413	566.300
Personnel	905	890	896

La Société a été mise en liquidation à la fin du premier trimestre 1981. La recherche de nouveaux partenaires en vue du redémarrage est en cours.

Trois autres unités de production assurent la confection et la bonneterie : il s'agit de la C.I.O.T., de la SOCENCO et de la MAFRIMA.

3.5. Industrie du bois (cf. Tableau III)

La République Centrafricaine comprend 3.000.000 ha de superficie forestière dont 2.715.000 ha de forêt dense utile sur lesquels 1.400.000 ha sont concédés à 9 Sociétés d'exploitation forestière qui produisent des grumes et des avivés pour l'exportation.

La forêt centrafricaine est riche en essences commercialisables : Sapelli, Ayous, Limba, Iroko, Mukulungu.

L'industrie forestière est très peu développée : l'activité industrielle la plus répandue reste le sciage avec en aval des ateliers de seconde transformation (menuiseries principalement).

Le secteur du bois se situe à la première place par son chiffre d'affaires, ses exportations et le nombre d'employés.

Les sociétés d'exploitation forestière sont en prise à des problèmes de transport, à l'insuffisance des moyens d'évacuation, à la lenteur des acheminements et aux nombreuses pertes au cours du transport.

Comme les activités des sociétés sont orientées presque exclusivement vers l'exportations, leur préférence va aux essences nobles de premier choix dont la commercialisation est plus rémunératrice.

Les rendements sont faibles et on estime à 50 % les abattages non commercialisés, ce qui ouvre d'énormes perspectives de valorisation des déchets résultant de l'abattage.

3.6. Industries chimiques et dérivées

Cette branche d'activité se compose d'unités de production de peinture, de parfumerie et cosmétique, de mousse polyuréthane et une usine de gaz industriel.

La SAVEX qui n'a pas pu supporter la concurrence du savon Zaïre a fermé ses portes en 1977.

Le SITRAC, Société Industrielle de Transformation avec une capacité de rechappage de 5.400 pneus/an a dû arrêter ses activités faute de pièces détachées pour la maintenance des équipements.

TUDOR CENTRAFRIQUE SARL au capital de 12 millions de F.CFA, créée en 1980 a démarré ses activités avec une capacité de 6.000 batteries de voiture. Ladite société projette de fabriquer des piles sèches dans une deuxième phase.

VITA-CENTRAFRIQUE, quant à elle, produit la mousse en polyuréthane aux fins d'ameublement et d'emballage.

3.7. - Industries mécaniques et électriques

Cette branche est principalement représentée par :

- deux unités de montage : SEPIA pour les cycles et cyclomoteurs et la SIV-GACOA pour les voitures,
- une usine de transformation de l'aluminium (articles ménagers)
- des ateliers de mécanique générale

.../...

La mécanique fait partie des industries dites industrialisantes. C'est à ce titre et aussi au regard de l'état de délabrement et de l'arrêt de certaines unités, faute de pièces, qu'il est vivement recommandé d'accorder une attention particulière à cette branche d'activité.

3.9. Matériaux de construction

Cette branche n'est représentée par aucune unité de production en activité. Les briquetteries de BRICERAM à Kclongo et Boyali sont en arrêt d'activités.

L'existence de cette branche repose sur la réalisation des projets de cimenterie, de marbrerie, de briquetterie, etc... Il convient de préciser que ce secteur fortement demandeur est entièrement tributaire des importations. Les ruptures fréquentes de stocks avec leur corollaire, la spéculation, provoquent des hausses considérables de prix (ciment, fer à béton) qui pénalisent le consommateur centrafricain.

IV - PROGRAMMATION SECTORIELLE - DEFINITION DES PRIORITES

L'analyse des différentes branches sous-tendue par l'observation quotidienne permet de dégager une première série de priorités répondant à des besoins réels éprouvés aussi bien par le producteur (industriel ou prestataire de services) que par le consommateur. Dans le premier cas, il s'agit de résoudre les brûlants problèmes de maintenance, de réparation et d'approvisionnement en pièces détachées dont dépendent la survie et le bon fonctionnement des unités de production de la place.

Dans le deuxième cas, il s'agit d'enrayer l'évolution ascendante des prix spéculatifs résultant des fréquentes ruptures de stocks observées aussi bien du côté des denrées alimentaires de première nécessité (huile, sucre) que du côté des articles de consommation courante tels que le ciment, le fer à béton, etc... nécessaires à l'amélioration des conditions d'existence et dont la demande exerce une forte pression sur l'offre.

C'est à ce titre qu'il paraît fondamental de s'atteler à la solution des priorités sectorielles ainsi dégagées dans le cadre du prochain plan de relance dont les objectifs peuvent se grouper autour des thèmes suivants :

- réduire la dépendance vis-à-vis de l'extérieur par l'amélioration du taux de couverture des besoins en produits de première nécessité,
- réhabiliter et déployer les capacités installées,
- applanir les difficultés socio-économiques par la création d'emplois et la distribution de revenus supplémentaires, moteur de la relance économique.

Six branches d'activité semblent parfaitement répondre aux objectifs prioritaires ainsi définis et en tant que telles, une attention doit leur être accordée lors de l'élaboration du futur plan de relance. Il s'agit au demeurant :

- de la première transformation des métaux,
- de la mécanique et de l'électricité,
- des agro-industries
- de l'industrie textile.

La mise en oeuvre de ces projets contribuera à créer des industries d'import-substitution et des industries de transformation et de valorisation des ressources naturelles locales.

.../...

4.1. Première transformation des métaux

Les projets auxquels on se réfère dans cette branche sont la fonderie et la forge. L'objectif recherché étant la suppression des importations de pièces moulées et forgées.

L'absence de sources de matières premières locales en quantité suffisante (gisement de fer exploitable, ferraille de récupération...) peut soulever quelque inquiétude quant à la promotion de ce projet.

Cependant, l'examen du compte d'exploitation d'une fonderie laisse apparaître que la matière première n'entre que pour un tiers dans les charges d'exploitation. En d'autres termes même si la matière première était importée, son coût d'achat ne grèverait pas la marge aussi lourdement qu'on pourrait le croire de prime abord. Toutefois, compte tenu du caractère capitaliste des investissements en métallurgie il est recommandé de réaliser des économies d'échelle en s'intéressant au marché de l'Union Douanière des Etats de l'Afrique Centrale.

Le marché local dont les composantes sont ci-après définies est néanmoins suffisant pour concevoir une fonderie et une forge de structure convenable. Il concerne les sociétés privées de production d'import-export ou de services et d'autres consommateurs potentiels tels que :

1) La Société Nationale des Eaux

Cette société a des besoins annuels de pièces diverses en fonte, acier et bronze pour ses circuits d'alimentation en eau.

Les programmes d'adduction d'eau pour les six années à venir s'étendent à une douzaine de villes centrafricaines.

2) La Société Nationale de l'Habitat a un important programme de logements économiques comprenant Bangui, la capitale, et les principales villes de l'intérieur

3) Les besoins de consommation de produits moulés ou forgés des travaux publics couvrent aussi bien l'entretien des engins que les pièces de voirie.

A ces besoins, il faut ajouter les débouchés potentiels liés à la réalisation des projets suivants :

- la cimenterie pour les blindages en acier ou manganèse,
- la verrerie, pour la réalisation des moules pour la fabrication de verre creux,
- le matériel et l'outillage agricoles.

.../...

Au total, la capacité de production de la fonderie avec la réalisation de ces différents programmes et projets peut s'établir comme suit :

- 2600 tonnes/an de pièces bonnes en fonte
- 600 tonnes/an de pièces bonnes en acier
- 100 tonnes/an pour le bronze
- 50 tonnes/an pour les alliages légers.

Il s'agit d'une fonderie de moyenne importance travaillant sur modèle, en pièce unitaire ou moyenne série nécessitant des investissements d'environ 600 millions de F.CFA hors bâtiments.

L'ouverture des marchés de l'U.D.E.A.C., en favorisant la production en plus grande série, peut être un facteur supplémentaire d'amélioration de la rentabilité dudit projet

4.2. Mécanique et Electricité

Cette branche d'activité comprend principalement deux unités de montage (cycles, cyclomoteurs et véhicules) à côté desquelles se trouvent des unités de mécanique générale, mécanique auto, électricité générale, électricité froid et menuiserie métallique. A l'exception de quelques unités, la branche est composée surtout d'entreprises prestataires de services, disposant d'équipements vétustes et incomplets, ce qui rend encore plus aigu le problème de la maintenance et de la réparation.

De ce fait, certaines unités de production sont obligées de recourir à l'ultime solution consistant à importer la pièce manquante ou à l'expédier en Europe pour la réparer.

Dès lors, les pannes sont fréquentes à cause de la dégradation rapide des équipements. Les arrêts de production ne sont pas rares, ce qui explique en partie le faible taux de rendement et le renchérissement du coût d'exploitation de bon nombre d'entreprises de la place.

C'est pour remédier à ces inconvénients tant techniques qu'économiques qu'il a paru nécessaire d'étudier la faisabilité d'un atelier de maintenance et de réparation à Bangui, avec la possibilité de décentralisation dans l'arrière-pays.

Le marché couvre la quasi totalité des unités de production utilisant des équipements mécaniques, électriques simples ou complexes, les secteurs agricoles, hôteliers, les transports, etc...

.../...

Eu égard à l'ampleur des besoins exprimés, l'implantation d'un atelier polyvalent qui compterait les sections suivantes est de plus en plus pressante :

- maintenance itinérante
- mécanique générale
- électricité bobinage
- soudure, tôlerie, forge
- usinage de pièces montées provenant de la fonderie.

La réalisation de ce projet qui s'échelonne sur trois phases, nécessitera des investissements de l'ordre de 600 millions de F.CFA et créera près de 100 emplois nouveaux.

La phase I correspond à la réalisation d'un atelier central à Bangui avec 3 sections : mécanique générale, maintenance itinérante, soudure tôlerie forge ; investissements : 330 millions de F.CFA

emplois : 47 ouvriers

délai de réalisation : 3 ans

La phase II comprendra trois sections complémentaires :

- usinage de pièces moulées en provenance de la fonderie
- services généraux
- électricité - bobinage

investissements : 83 millions de F.CFA

emplois : 18 ouvriers

délai de réalisation : 2 ans

La phase III correspondra à la création de quatre petits ateliers satellites dans les zones rurales d'activité importante compte tenu de la concentration à Bangui d'entreprises de services. Cette phase pourrait être financée en tout ou partie par l'atelier polyvalent de Bangui.

investissements : 143 millions de F.CFA

emplois : 20 employés

délai de réalisation : 1 an.

Comme on peut le voir, il existe une certaine complémentarité entre ce projet d'atelier polyvalent et celui de la fonderie précédemment étudié : c'est là un facteur évident d'amélioration de la rentabilité des deux unités.

L'intérêt du projet est, entre autres, d'accroître la durée de vie utile des équipements et de permettre une production régulière des articles industriels à un coût raisonnable.

.../...

Parallèlement à ce programme d'atelier polyvalent, il en existe un autre dont la réactivation pourrait positivement contribuer à la relance du secteur agricole : il s'agit de la base mécanisée du Km 22 composée d'un ensemble d'ateliers qui avaient été organisés et équipés par l'U.S. AID dans le cadre d'un projet de développement agricole.

La réforme agraire de 1971 ayant provoqué le départ de l'assistance technique, il s'en est suivi une détérioration rapide des équipements et du matériel en raison du manque de crédits de fonctionnement.

Ces ateliers qui comptent treize sections (mécanique, tôlerie, forge, soudure, menuiserie, électricité, etc...) offrent de réelles possibilités de reprise qu'il conviendrait d'examiner avec beaucoup d'intérêt.

4.3. L'Agro-industrie

Par agro-industries il faut entendre les industries dont l'objet est le conditionnement et la transformation des produits de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de la forêt.

La République Centrafricaine groupe des agro-industries à vocation alimentaire de même que celles touchant au domaine du bois et aux filières textiles (coton, roselle...) Cette dernière branche sera examinée séparément.

L'exploitation rentable des agro-industries postule un approvisionnement régulier, organisé résultant d'une production de matières premières à grande échelle, rompant avec la pratique de l'agriculture de subsistance.

Les matières premières étant parfois périssables et ne pouvant supporter un long stockage, il paraît logique de localiser les industries en question sur les lieux de production évitant ainsi les surcoûts inhérents aux frais de transport et de stockage.

Une série de conditions s'avèrent cependant nécessaires au succès des opérations agro-industrielles :

a) en amont de la production, développer la motorisation pour la réalisation des grands travaux agricoles.

- assurer la maintenance et la réparation des engins et permettre la production locale de l'outillage agricole jusqu'ici importé.

Ce programme peut parfaitement se concevoir dans le cadre de la réalisation du projet de fonderie - forge et des ateliers de maintenance et de réparation.

.../...

b) en aval, il s'agira d'intensifier les cultures aussi bien de rente que vivrières dans le double souci de dégager le surplus de matières premières indispensables au bon fonctionnement des agro-industries déjà en place ou à créer, et la plus value monétaire nécessaire au financement d'activités nouvelles.

Dans le domaine agro-alimentaire, deux produits sensibles méritent une attention particulière du fait de leur importance relative dans le panier de la ménagère. Il s'agit de l'huile et du sucre pour lesquels la dépendance est totale vis-à-vis des états voisins; les ruptures de stocks assez fréquentes chez les commerçants donnent lieu à des prix spéculatifs.

4.3.1. Corps gras et oléagineux

En travaillant 220 jours/an la remise en route de la capacité huilière totale de la RCA est de l'ordre de 6000 tonnes d'huile de graines et 2000 tonnes/an d'huile de palme.

Actuellement en incluant les importations du Zaïre, l'offre sur le marché se fixe à 5500 tonnes alors que le marché est demandeur d'environ 6800 tonnes.

Des projections pour 1990 avec une population estimée à plus de 3 millions d'habitants estiment la demande comme suit :

- Huiles alimentaires 16.000 tonnes
- Huiles savonnerie 6.000 tonnes

L'offre annuelle d'oléagineux est quant à elle estimée à 7.400 tonnes.

C'est pour combler ce déficit que le projet BOSSONGO prévoit une capacité de l'ordre de 2.200 tonnes en mettant en culture 5.000 ha de terre (hypothèse maximaliste).

Outre l'huile de palme, le potentiel oléagineux de la RCA est considérable et couvre les cultures suivantes :

L'arachide

La plus grande partie de la RCA ne se trouve pas dans l'écosystème de l'arachide. Seule la région Nord peu peuplée en agriculteurs et d'accès routier actuellement difficile semble propice à la production arachidière.

Mais quoi qu'il en soit, on trouve partout en RCA des cultures familiales assurant l'approvisionnement en arachide de bouche.

L'approvisionnement d'une huilerie d'arachide dépend de la quantité de production disponible après consommation. L'obtention de ce surplus comme pour tout autre produit agricole reste largement fonction de l'encadrement technique des agriculteurs, de la valorisation de la production à un taux rémunérateur et attractif pour le producteur.

Par ailleurs une augmentation des surfaces de culture doit être envisagée : la culture des variétés à cycle long peut se faire dans le sud par la mise en oeuvre des facteurs d'augmentation de rendement.

Le coton

S'agissant du coton, le programme de relance préconisé par les pouvoirs publics (60.000 tonnes en 1983-1985) accompagné par une réorganisation des circuits de collecte et de commercialisation laisse présager une reprise normale des activités des huileries et du textile.

Le karité

Le karité pousse spontanément en savane boisée sous climat soudanien. C'est dans le nord, à N'Délé et Bria qu'on le rencontre en RCA.

La lenteur de la croissance de l'arbre qui n'entre en production que vers 20 ans fait que la culture organisée est difficilement envisageable.

Cependant, on rencontre assez souvent dans les zones épargnées par les feux de brousse des densités de l'ordre de 50 à 100 arbres adultes/ha. Bien qu'il s'agisse d'une production de cueillette, il est intéressant de traiter les noix d'abord mises à sécher puis décortiquées.

La technologie du karité est très voisine de celle de l'arachide. La presserie d'Alindao peut traiter les amandes de karité.

La production d'un hectare avec une moyenne de 75 arbres adultes peut être de l'ordre de 115 Kg de beurre de karité.

Le beurre de karité, outre sa valeur culinaire, peut servir à l'industrie cosmétique et à la pharmacie.

Le sésame

L'aire de culture du sésame est très large en RCA. On le rencontre partout mais plus spécialement en Haute et Basse Kotto et dans la Ouaka.

La surface cultivée est estimée à 35.000 ha et le rendement se situe aux environs de 250 Kg/ha ce qui est faible par rapport au rendement mondial moyen 350 Kg/ha. L'autoconsommation est de 90 % : la différence étant partagée entre les marchés et l'usine d'Alindao.

Le rapport SOCFINCOFRANCE laisse prévoir une production de 2.000 T de graine à l'horizon 1990, soit quelque 900 tonnes d'huile.

.../...

4.3.2. Le sucre

S'agissant du sucre, la dépendance reste tout aussi forte avec cette différence que tout projet de développement doit procéder de la création et non de la réhabilitation comme c'est le cas pour les huileries. Les principaux fournisseurs sont le Tchad et le Cameroun.

Le projet sucrier dont la réalisation est prévue dans la région de la Ouaka, est en quête de financement. La demande locale est estimée à 6.500 tonnes de sucre. Le projet qui sera réalisé en deux phases, couvrira, en régime de croisière, 3.000 ha de canne à sucre pour une capacité de traitement d'environ 17.000 t/an.

A côté de ce projet, il convient de noter qu'une société vient d'être créée sous la dénomination de SOCASUCRE. Cette société dont les activités débiteront par une agglomération, a un projet d'investissements de 650 millions de F.CFA en 1983.

4.3.3. L'usine de jus de fruits du PK 22

Il s'agit là d'un programme de réhabilitation concernant une usine de jus de fruits désaffectée. Ladite unité est dotée d'un équipement de base qui semble en état normal de marche. Elle était prévue pour le conditionnement de l'ananas (jus ou tranches en boîtes) avec une capacité de traitement estimée entre 1 tonne et 1,5 tonne de fruits à l'heure.

Il existe un stock de pièces essentielles ainsi que des tuyauteries inoxydables de diamètres divers.

Une plantation d'ananas de type industriel serait indispensable l'approvisionnement de l'usine.

En prenant comme base six heures effectives de travail (préparation et mise en route), la capacité de traitement sera de ^{l'ordre} de 6.000 Kg ananas/jour. Pour une campagne de 100 jours ouvrables il faudra prévoir 600 tonnes.

Avec un rendement de 40 t/ha/an il faut 15 ha de culture pour assurer un approvisionnement régulier de l'usine.

Les installations actuelles de l'usine peuvent être complétées en vue de la production d'autres produits facteurs d'amélioration de la rentabilité.

4.3.4. Le Manioc

Compte tenu de l'importance du manioc dans l'alimentation centrafricaine, et dans le but de contribuer à la réalisation de l'objectif d'auto-suffisance alimentaire, il paraît logique de recommander la création d'un complexe agro-industriel de manioc. Pour illustrer cette importance du manioc, il convient de noter qu'un récent sondage a permis d'estimer la consommation journalière de cossette/farine par habitant à 220 grammes, soit 80 Kg/an, ce qui correspond grossièrement à 400 Kg de manioc frais.

En partant de l'hypothèse dans laquelle les trois quarts de la population centrafricaine consomment le manioc comme aliment de base, on évalue les besoins à 720.000 t de manioc frais/an.

Les besoins de Bangui sont de l'ordre de 15.000 tonnes de cossette/farine, ce qui correspond à 75.000 tonnes/an de manioc frais. La satisfaction de ces besoins, au stade industriel, nécessite une importante installation devant traiter 175 tonnes de racines/jour avec un rendement de 25 %.

Avec un rendement entre 20 et 25 t/ha une capacité d'une telle dimension nécessite la mise en culture d'environ 2.400 ha de manioc.

Devant la difficulté de mettre en oeuvre une telle structure de production, il est recommandé de démarrer l'opération manioc par modules. Des unités ayant une capacité de 50 T de manioc frais par jour paraissent convenables, et devraient être localisées dans les régions ... Damara, Sibut, Bossembélé, Yaloké, etc...

4;4. L'industrie textile

Cette branche doit être considérée comme prioritaire du fait de l'importance de son impact socio-économique aussi bien pour la production de la matière première que pour la transformation.

Au niveau de la matière première, les récentes mesures de relance décidées par les pouvoirs publics prévoient un triplement de la production actuelle, soit 60.000 tonnes de coton graine pour la période 1983-1985. Cette décision, pour être suivie d'effets, doit s'appuyer sur un certain nombre de mesures et de stimulants devant permettre aux exploitants de produire aussi bien pour le marché local que pour l'exportation.

Du côté de la transformation l'effort devra porter sur la réhabilitation de l'outil existant.

Le marché des produits textiles s'évaluait en 1973 à 2.166 tonnes auxquelles s'ajoutaient 336 tonnes de friperies importées essentiellement destinées à l'arrière pays.

Pour l'an 2000 avec environ 3.776.700 hbts en RCA, les prévisions de consommation s'établissent comme suit :

- hypothèse pessimiste (1 kg/hbt), consommation 3.800 T/an
- " moyenne (1,3 Kg/hbt), " 4.900 T/an
- " optimiste (1,8 Kg/hbt), " 6.300 T/an

.../...

Pour la satisfaction de ces besoins la remise en état des installations de l'I.C.A.T. ne suffit pas elle seule, même en faisant abstraction des contraintes technologiques. Le redéploiement des capacités de l'ICAT ne couvre que 1.500 T/an maximum de produits textiles.

D'où la nécessité à moyen et long terme de mettre en place un programme de développement de la branche devant prendre les orientations suivantes :

a) reconditionner les métiers à tisser de l'unité de Soali en vue de les mettre à la disposition des "petits industriels" locaux selon des modalités à préciser;

b) rénover l'ICAT Bangui en la spécialisant dans la filature, tissage, finissage et impression;

c) dans le domaine de la confection, créer et développer les conditions favorables à la sous-traitance internationale (assemblage);

d) implanter un ensemble textile système coton qui avec 16.000 broches et 420 métiers, ferait du finissage complet. La capacité de production du futur complexe peut être estimée à environ 2.100 tonnes/an de tissus coton et mélange.

Un tel ensemble industriel requiert pour son fonctionnement :

- 32.600 m² couverts de bâtiments,
- 6.100 Kw installés soit 17 millions de Kw H/an
- 420.000 m³ d'eau/an
- 6.400 t/an de fuel
- 1.200 ouvriers

Les investissements globaux, y compris bâtiments et fonds de roulement, sont évalués à 0,5 milliards de F.CFA.

4.5. Les industries forestières

Pour ces dernières, il conviendrait :

a) d'accroître les activités industrielles en aval des exploitations forestières : la valorisation des produits forestiers reste encore limitée au sciage.

Compte tenu de la taille du marché local, il ne serait pas vain d'étudier les possibilités de sous-traitance.

La grande exportation (éléments de meubles, jouets en bois, etc...) peut aussi contribuer à ajouter de la valeur aux productions locales.

b) de valoriser les déchets résultant des activités d'abattage et de sciage en exploitant au mieux les possibilités énergétiques.

c) de réviser les cahiers de charges dans le sens de l'accroissement de l'impact socio-économique des exploitations concédées.

.../...

4.6. Les matériaux de construction

Les productions visées sont celles du ciment et du fer à béton.

Le ciment consommé sur le marché centrafricain est actuellement importé dans sa totalité et représenterait environ 25.000 T/an.

Depuis déjà longtemps, un projet de cimenterie, basé sur l'exploitation de gisements de calcaire est à l'étude. Le matériel de broyage de clinker d'une capacité de 120.000 T/an est livré depuis plusieurs années par la Société AUSTRPLAN.

En 1970, le Gouvernement centrafricain a signé un protocole d'accord avec le Groupe LAMBERT Frères pour la constitution d'une Société d'économie mixte au capital de 193 millions de F.CFA. Le complexe aura une capacité de 60.000 T/an extensible. Le projet est basé sur l'exploitation de la carrière de calcaire de Bobassa située à 40 Km de Bangui.

Le procédé retenu est la fabrication du clinker dans un four droit utilisant du charbon de bois qui serait produit dans les environs de la carrière. Les investissements sont estimés à 5.952 millions de F.CFA. L'usine et la carrière emploieront 120 personnes. La décision d'investir est cependant subordonnée aux résultats des études complémentaires de reconnaissance géologique.

V - DEFINITION DES MOYENS A METTRE EN OEUVRE

Comme pour les objectifs, il y a lieu de distinguer entre les moyens au plan général et les moyens à mettre en oeuvre au titre des P.M.E.

5.1. Au plan général

Il s'agit de mesures globales, sectorielles ou multi-sectorielles dont la mise en oeuvre est en soi un facteur de développement industriel. Entre autres éléments on peut préconiser :

1. Le développement de l'agriculture dans le but d'accroître les revenus ruraux. Cet accroissement de revenus contribue à l'ouverture d'un marché actif aux biens de consommation manufacturés et aux facteurs de production agricole comme les engrais, le matériel agricole, etc... qui, à leur tour, relèveront la productivité agricole.

2. L'accroissement de l'offre d'origine agricole qui doit permettre et surtout encourager le développement des industries de transformation.

3. L'accroissement et le développement de l'exploitation et de la transformation des cultures industrielles dans le but de financer les besoins croissants de capitaux et de couvrir les importations de biens intermédiaires.

4. La protection des industries manufacturières locales dans les limites raisonnables afin de les rendre plus compétitives.

5. La formation du personnel national de gestion et d'encadrement technique.

6. Le renforcement des infrastructures du développement industriel.

7. La création des institutions financières du développement.

8. La création d'un environnement commercial et fiscal favorable.

9. Le renforcement de l'action de promotion en créant dans un premier temps des antennes auprès des représentations diplomatiques ou consulaires à l'étranger.

10. La révision de la législation tarifaire et contingentaire. La réglementation en vigueur de la Taxe Unique ne soutient pas la philosophie d'intégration (verticale) des industries locales. Par suite de la disposition selon laquelle les semi-produits peuvent être importés en exemption de taxes, l'on n'est ni incité ni contraint à mettre en place une fabrication locale, dans la mesure où il est souvent plus intéressant d'importer aux prix des marchés mondiaux que de mettre soi-même sur pied une fabrication.

5.2. Au plan des Petites et Moyennes Entreprises (P.M.E.)

Les mesures à mettre en oeuvre dans ce secteur sont tout aussi importantes que complexes et variées. Trois plans sont à considérer :

5.2.1. Au plan financier

L'un des principaux obstacles à la promotion des Petites et Moyennes Entreprises ou Industries en République Centrafricaine réside au niveau financement des projets.

Hormis la qualité des dossiers présentés, il y a aussi le fait qu'on est en présence de promoteurs très peu "crédibles" à la surface financière limitée et souvent incapables de supporter l'apport personnel exigé par les banques.

Devant une situation tout aussi préoccupante qu'alarmante, force est de reconnaître l'urgence de mettre en place des structures de financement adaptées, suffisamment souples pour venir en aide aux entrepreneurs, artisans et commerçants locaux.

Entre autres mesures, la plus urgente mais aussi la plus facilement réalisable semble être la création d'un fonds de garantie.

.../...

Pour être plus concret et afin de permettre à l'Office pour la Promotion de la Petite et Moyenne Entreprise d'accomplir sa fonction d'assistance financière, il ne serait pas illusoire de préconiser la transformation du Fonds d'établissement en Fonds de Garantie administré par un Comité de Gestion.

La somme ainsi dégagée constituerait la dotation en capital à partir de laquelle le Fonds peut accorder son aval aux réalisations pour lesquelles son concours est sollicité.

Dans une phase suivante et toujours à la recherche de l'atténuation des difficultés de financement, on peut :

- soit s'inspirer des modèles existant ailleurs en ajoutant au Fonds de Garantie :

- a) le Fonds spécial pour les Petites et Moyennes Entreprises dont le rôle est de compléter l'apport personnel des promoteurs nationaux;
- b) le Fonds de bonification des intérêts. Ce Fonds permet l'octroi des crédits aux Petites et Moyennes Entreprises à des taux réellement promotionnels.

- soit alors chercher dans d'autres directions en suscitant par exemple, dans le cadre de l'aide bilatérale ou multilatérale, l'ouverture d'une ligne de crédit au vue du financement des Petites et Moyennes Entreprises.

Dans cet ordre d'idée, et pour combler une lacune non négligeable au niveau des structures bancaires, il apparaît éminemment souhaitable de réactiver la Banque Nationale de Développement qui, entre autres objets, aurait pour rôle de promouvoir et de développer les Petites et Moyennes Entreprises : ses principes d'action devant reposer sur une étude objective des dossiers suivis au besoin, d'une enquête de moralité des promoteurs.

Enfin, dans une conjoncture financière tout aussi difficile que précaire, il peut paraître opportun d'envisager la création de sociétés de caution mutuelle dont l'organisation et le fonctionnement peuvent parfaitement se concevoir dans le cadre d'une éventuelle chambre des métiers ou encore dans le cadre des Fédérations ou Associations Professionnelles existantes. Ces organisations professionnelles seraient chargées de suivre l'utilisation et la gestion du crédit afin de ne pas le détourner de son objet.

En tout état de cause, la mise en place d'une structure de financement spécialisée semble être le moteur de la promotion et du développement des Petites et Moyennes Entreprises. Le principal avantage d'une telle formule est de mieux adapter les conditions du crédit aux besoins du secteur et de favoriser les possibilités d'accès aux "petits" crédits si indispensables pour la survie et le développement de son nombre de petites entreprises centrafricaines.

.../...

5.2.2. Au plan technique

Au niveau de l'assistance technique, les points suivants paraissent fondamentaux :

1) la fonction étude

Il s'agit d'élaboration d'études depuis l'identification des projets jusqu'à la confection d'un "dossier bancable". Le service responsable de l'étude après le montage technico-financier du projet est chargé de suivre le dossier auprès des institutions de financement.

Le même service devra faire des études sectorielles dans le but d'identifier et de programmer de nouveaux projets.

2) la fonction d'assistance et de suivi

Cette fonction est avant tout un rôle de coordination sur le terrain relatif soit aux assistances sollicitées par les chefs d'entreprises, soit au suivi systématique des entreprises promues par l'Office.

3) La fonction formation

Elle revêt un double aspect :

Formation des cadres eux-mêmes au moyen de bourses d'études et stages ainsi que des stages en entreprises. C'est de cette action que doit naître un corps de conseillers d'entreprises qui doivent à leur tour former les entrepreneurs aux techniques de gestion.

La disponibilité d'artisans spécialisés ne semble pas poser de problèmes majeurs compte tenu de la capacité des structures d'intervention telles que l'ONIFOP, le CFPP, l'ONPJ.

Le principal problème se situe au niveau de la gestion elle-même : calcul du prix de revient, tenue de la comptabilité, etc..., d'où la nécessité d'un corps de conseillers d'entreprises en vue de l'encadrement et du suivi.

4) Organisation des professions

Ce point est solidaire de la formation. Il s'agit en fait de créer des chambres de métiers qui représentent les intérêts professionnels des petites entreprises et participent progressivement aux actions les concernant (formation, apprentissage, gestion...)

Ces chambres, à terme, se présentent comme l'instrument privilégié de la politique de centrafricanisation fondée sur la qualification professionnelle.

5) Création d'antennes

Il s'agit d'une décentralisation des activités du siège au niveau des grandes agglomérations et au niveau régional.

.../...

6) Création de centrale d'achat

L'objectif est de mettre à la disposition des artisans et Petites et Moyennes Entreprises un circuit commercial mieux adapté, leur permettant un approvisionnement régulier et surtout à moindre coût.

5.2.3. Au plan de l'environnement

Les actions de promotion ne peuvent être efficaces que si elles s'inscrivent dans un environnement favorable.

Il s'agit surtout de la question de l'environnement institutionnel et réglementaire.

- On pensera dans un premier temps à faciliter, voire à réserver l'accès à certaines professions aux "Capitalistes" centrafricains. L'organisation des professions au sein des chambres peut à juste titre contribuer à la mise en place de cette réglementation.

- La mise en place d'un code des investissements pour les Petites et Moyennes Entreprises peut également favoriser l'éclosion et le développement de l'esprit d'entreprise.

En effet, l'actuel code n'est profitable qu'aux grandes entreprises étrangères pour la plupart. Il ne réserve aucun traitement spécial pour les Petites et Moyennes Entreprises centrafricaines.

Les mesures d'exonération fiscale pendant une période déterminée peuvent alléger les charges d'exploitation dans la phase de démarrage.

- Favoriser l'accès aux marchés de l'Etat en instaurant :

- . soit une centrale des marchés
- . soit un programme de sous-traitance.

- Créer des domaines industriels dans le but de faciliter l'installation et l'encadrement de nouveaux entrepreneurs.

- Faciliter les conditions d'installation. Après la période de formation, bon nombre d'artisans et d'entrepreneurs font face à des problèmes parfois insurmontables, d'installation.

- . au niveau du crédit en général et du Fonds de roulement en particulier, les besoins varient selon les spécialités. D'où la nécessité d'isoler les cas et faire des "crédits sur mesure";
- . l'environnement financier peut être assoupli par l'étude et l'application des formules de leasing ou de location-vente de domaines industriels par exemple.

- Décentralisation des structures d'assistance (administrations, banques, etc..)

- Participation des pouvoirs locaux à la promotion des Petites et Moyennes Entreprises au niveau provincial.

.../...

Le constat qui peut être fait à la suite de cette étude sur l'industrie centrafricaine est que les principaux axes du modèle d'industrialisation sont d'une part la valorisation et la transformation des ressources locales et d'autre part la création d'unités dites d'import-substitution.

Cette première génération d'industries est malgré tout embryonnaire et restera pour longtemps encore le support du développement industriel compte tenu des dotations en facteurs de production de la République Centrafricaine.

A côté de ces industries, il existe d'autres créneaux qu'il serait avantageux d'occuper. Il s'agit au demeurant des industries de sous-traitance et des industries à vocation exportatrice, qui tirent leur justification des avantages comparatifs offerts notamment par le faible coût de la main-d'oeuvre, l'abondance et le rapprochement de la matière première. Leur promotion suppose cependant la solution de certains préalables dont :

- l'organisation des zones industrielles,
- l'aménagement des mesures fiscales,
- la spécialisation de la main-d'oeuvre,
- l'organisation du fret aérien, etc...

Ces industries offrent l'avantage de résoudre le problème de l'étrousse du marché et d'être fortement créatrices d'emplois.

Au plan purement local la promotion des entreprises artisanales ou semi-industrielles recèle d'énormes possibilités de développement. Là encore, il convient sinon de créer mais de réactiver et de dynamiser les structures d'encadrement et financement existantes; d'où :

- l'urgence de l'organisation et de la promotion de l'entrepreneur centrafricain,
- l'impérieuse nécessité de doter le pays d'une Banque de développement nationale ou de toute autre structure en tenant lieu.

A court terme, aussi, pour accompagner et soutenir l'effort de redressement dans le futur, les mesures de relance doivent viser :

- à réhabiliter l'outil industriel existant et à assurer sa maintenance;
- à réduire la dépendance vis-à-vis de l'extérieur par la création d'unités d'import-substitution pour les produits de première nécessité;
- à promouvoir les industries agro-alimentaires tendant vers l'objectif d'auto-suffisance alimentaire.

A N N E X E S

=====

TABLEAU I. - REPARTITION PAR NATURE D'ACTIVITE ECONOMIQUE DES UTILISATIONS DES CREDITS
BANCAIRES DECLAREE A LA CENTRALE DES RISQUES (millions de F.CFA)

A - court terme

	31.12.78	31.12.79	31.12.80	31.10.1981
Industries alimentaires	281	467	951	990
" textiles	405	362	415	365
" bois	953	949	809	763
" diverses	245	273	160	-
Total industries	1.889	2.056	2.335	2.018

B - moyen et long terme

	31.12.78	31.12.79	31.12.80	31.10.1981
Production industrielle et assimilée	420	705	580	551
Production agricole et assimilée	417	395	325	307
Commerce	142	217	242	235
Services et divers	447	377	480	37
Total	1.426	1.694	1.635	1.180

TABLEAU II : EXPLOITATION DU DIAMANT ET DE L'OR EN R.C.A.

A - DIAMANT *

	1978	1979	1980
<u>I - Production</u>			
- Diamants bruts (milliers de carats)	264,2	314,1	341,7
- Pierres taillées (milliers de carats)	5,4	4,3	4,1
<u>II - Exportation</u>			
- Diamants bruts (milliers de carats)	262,9	300,2	333,5
- Diamants bruts (millions de F.CFA)	7.892,4	7.757,6	8.120,2
- Pierres taillées (milliers de carats)	4,3	3,6	2,0
- Pierres taillées (millions de F.CFA)	405,9	371,3	197,4
Valeur totale	8.298,3	8.129,4	8.317,6

B - OR

	1979	1980
<u>I - Production</u>		
- Poids en kg	60	537
- Valeur (millions de F.CFA)	103,4	1.065,9
<u>II - Exportation</u>		
- Poids en kg	-	521
- Valeur (millions de F.CFA)	-	1.030,7
<u>III - Vente locale</u>		
- Poids en kg	7	6
- Valeur (millions de F.CFA)	12,3	21,6

* Source : Rapport d'activité (1980) Conseil National du Crédit RCA

TABLEAU III - EXPLOITATION FORESTIERE (1978 - 1980) *

	1978	1979	1980
ABATTAGES (m3)	511.791	447.471	479.634
PRODUCTION (m3)			
- grumes	368.600	294.901	325.070
- sciages	104.234	67.386	66.353
- placages déroulés	547	1.471	23.069
- placages tranchés	67	59	403
- contreplaqués (m3)	5.937	2.197	4.252
EXPORTATIONS (m3)			
- grumes	111.001	122.130	127.598
- sciages	47.522	23.275	35.345
- placages déroulés	547	1.113	2.139
- placages tranchés	67	89	336
- contreplaqués	5.422	2.093	3.494
VENTES LOCALES (M3)			
- sciages	36.443	25.463	19.424
- contreplaqués	997	-	813

* Rapport d'activités 1980 du Conseil National du Crédit RCA

TABLEAU IV : PRINCIPALES PRODUCTIONS INDUSTRIELLES EN RCA

Produits*	Unité	1979	1980
Bière	hectolitre	159.798	144.607
Bière Super	"	56.214	95.405
Eaux gazeuses	"	3.797	4.327
Boda	"	32.409	32.518
Coca-Cola	"	-	6.642
Sirop	"	640	775
Glace alimentaire	tonne	2.995	3.007
Cigarettes	1.000 paquets	18.089	20.446
Cigares	Milliers	30.709	40.983
Confection	pièce	578.000	non disponible
Pagnes	1.000 m	1.416	" "
Draps	"	23	" "
Coton hydrophile	Kg	2.020	" "
Couvertures	unité	11.982	" "
Tissus teints	1.000 m	265	" "
Chaussures	paire	429.225	454.148
Tôles en aluminium	tonne	660	783
Articles en aluminium	"	235	268
Cycle	unité	4.421	3.708
Motocycle	"	5.119	6.620
Peintures et vernis	tonne	356	428
Parfums et Cosmétiques	pièce	658.119	1.063.371

* cf. Tableau III pour les produits forestiers

PLANIFICATION ET PROMOTION INDUSTRIELLES

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

(DP/CAF/73/003/11.01)



CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

RAPPORT FINAL ETABLI POUR LE GOUVERNEMENT DE LA R.C.A.

par

Sory CONDE, Economiste Industriel

Expert de l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel, Chargée de l'exécution du projet pour le compte du Programme des Nations Unies pour le Développement.

1482

Des exemplaires du présent rapport ont été soumis à l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel qui ne partage pas nécessairement les vues qui y sont exprimées et qui pourra juger utile de communiquer au Gouvernement ses propres appréciations et recommandations.

INTRODUCTION

Le présent rapport final rend compte de la mission qu'a effectuée l'Expert en République Centrafricaine du 27 mars 1981 au 16 mars 1982, dans le cadre du projet "Planification et Promotion Industrielles" - Phase II.

Malgré le temps relativement court (douze mois théoriques), l'expert s'est efforcé dans la limite de ses possibilités d'accomplir la mission qui lui a été confiée par l'ONUDI/PNUD.

Ce rapport qui consacre la fin du projet tel qu'il a été conçu et défini dans ses deux phases, s'inscrit dans la suite logique des comptes rendus de mission de mes deux prédécesseurs consignés dans les rapports du 8 septembre 1978 pour le projet CAF/74/005 et du 5 février 1981 pour le projet CAF/73/003.

L'actuel rapport, qui est la suite et la fin de l'exécution de CAF/73/003 - phase II, retrace dans les développements qui suivent le cadre du projet, décrit la mission de l'expert, et les travaux qu'il a effectués et propose les recommandations qu'il pense opportun de faire au Gouvernement Centrafricain.

Le présent rapport trouve son complément dans un document technique élaboré par le projet, qui expose les problèmes d'industrialisation en R.C.A. et propose une stratégie industrielle.

RESUME

1. Le projet Planification et Promotion Industrielles est devenu opérationnel en février 1976 au Ministère de l'Industrie et du Commerce de la République Centrafricaine.
2. La première phase 1975 - 1979, après évaluation en 1978, devait aboutir à la nécessité d'une deuxième phase dont le document a été signé en mars 1979 et dont les activités ont pris fin le 31 décembre 1981.
3. Du fait des difficultés de mise en route d'une part et d'autre part de son exécution avec une équipe incomplète, le projet n'a pas pu atteindre la totalité des objectifs qui lui étaient assignés.
4. Cependant, il a positivement contribué au renforcement des infrastructures du développement industriel et à la formation des cadres nationaux pour l'étude et l'évaluation des projets.

.../...

5. L'exécution du projet a été arrêtée au moment de la réalisation d'un de ses objectifs de base, la mise sur pied d'une cellule Etude d'une part, et d'autre part, au moment où le Ministère s'est doté de structures dynamiques conférant une place de premier rang au développement industriel.

RESUME DES RECOMMANDATIONS

1. Pour permettre au département de l'Industrie d'avoir une plus grande maîtrise du secteur industriel, de renforcer ses nouvelles structures et dans le but de ne pas perdre les acquis du projet arrêté, il est urgemment recommandé d'accorder audit Ministère une assistance exceptionnelle. Au-delà du renforcement des nouvelles structures du Ministère, et dans un souci de rentabilisation, ladite assistance doit également avoir pour mission de suivre et d'assurer la promotion des projets étudiés dans le cadre du CAF/78/003. Ce qui n'a pu être fait par le défunt projet faute de temps.

2. Pour avoir prise sur le développement industriel, la mise en place de moyens statistiques d'information et de prévision est plus que jamais indispensable. C'est le point de départ de toutes les activités de Planification et de Promotion Industrielles. Dès lors il convient d'harmoniser et de coordonner les différents besoins de recensement dans le but d'obtenir des indicateurs fiables.

3. Dans le cadre des actions urgentes à entreprendre en plus du premier point relatif à l'assistance exceptionnelle au Ministère de l'Industrie, il est recommandé d'appuyer les requêtes concernant :

3.1. La mission d'un Consultant spécialiste textile dont la mission consisterait à aider le Gouvernement Centrafricain pour le choix du meilleur partenaire après contre-expertise des offres reçues en vue de la relance du secteur textile au général et de l'I.C.A.T. en particulier.

3.2. L'organisation d'un Forum sur les Petites Industries Centrafricaines, dans le but de déterminer l'importance et le rôle de ce secteur dans le développement industriel de la République Centrafricaine et d'envisager les mesures et structures à mettre en œuvre en vue de lui imprimer une nouvelle dynamique.

Dans cet ordre d'idée, il serait également souhaitable d'étudier l'opportunité de créer les industries rurales tenant compte des possibilités et des besoins locaux.

.../...

- 3.3. Comme structure d'encouragement à la promotion de l'Industrie Centrafricaine, il est recommandé de faire étudier par un spécialiste les possibilités de création de domaines industriels à Bangui.
- 3.4. Il est enfin recommandé de faire appel à un spécialiste du charbon de bois, de même qu'un géologue spécialiste du ciment pour étudier la faisabilité de ces deux projets.

4. Au titre des mesures tenant aux structures fonctionnelles, il conviendrait entre autres de mieux intégrer le futur projet aux différentes activités du département assisté d'une part, et d'autre part aux activités interministérielles auxquelles pourrait participer le projet : d'où la nécessité d'une Co-direction nationale du projet.

5. Au plan institutionnel, l'absence d'une coordination au niveau des activités d'étude, d'évaluation et de suivi des projets industriels, rend difficile et hasardeux tout effort de planification rigoureuse obéissant à une ligne directrice reflétant la volonté nationale. Face à la multiplicité des centres de décision il convient de réanimer les groupes de travail interministériels en vue d'un examen plus approfondi et harmonieux des dossiers.

I - DEFINITION DU PROJET

1.1. Cadre du projet

Le projet "Planification et Promotion Industrielles" a été inscrit au programme par pays du PNUD pour la période 1972-1976, puis 1977-1981. Le document de projet de la phase I, signé le 22 septembre 1975, prévoyait la possibilité d'une deuxième phase. Cette première phase n'a commencé à être opérationnelle qu'en février 1976.

Une mission d'évaluation décidée lors de la réunion tripartite du 17 février 1978 devait recommander une deuxième phase du projet dont le document a été signé en mars 1979 et qui devait prendre fin le 31 décembre 1981.

1.2. Objectifs

Les objectifs sont restés inchangés pendant les deux phases du projet :

.../...

1.2.1. Objectifs à long terme

- la promotion du développement industriel
- l'accroissement de l'emploi
- le renforcement de la fonction planification et programmation industrielles au sein du Ministère chargé de l'Industrie
- la formation du personnel national.

1.2.2. Objectifs immédiats

- Développer au Ministère du Commerce et de l'Industrie les fonctions d'étude, de planification, de préparation et d'évaluation des projets industriels;
- Participer, pour le secteur industriel, à l'élaboration des programmes opérationnels annuels et à la préparation du plan de développement;
- Assister la Direction de l'Industrie, à des diagnostics industriels, la mise en place d'une enquête industrielle annuelle et la création d'un fichier industriel;
- Procéder à l'évaluation des projets et conseiller dans la constitution des dossiers pour promouvoir la création d'industries nouvelles;
- Former et perfectionner le personnel national (homologues, fonctionnaires, cadres et entrepreneurs nationaux).

1.3. Activités du projet

- L'étude des possibilités de développement industriel;
- La préparation des études de viabilité et évaluation des projets au point de vue de leur rentabilité commerciale et nationale;
- L'assistance à l'organisation technique des services chargés de la préparation des plans de développement industriel, des études de viabilité et d'évaluation des projets;
- L'assistance à l'organisation du département chargé de l'industrie, ainsi que le renforcement des infrastructures du développement industriel;
- Conduite des études diagnostiques des entreprises industrielles existantes et assistance au département de l'Industrie sur l'organisation d'un fichier industriel;
- L'évaluation des besoins des entreprises en informations industrielles et commerciales;
- la participation aux activités de formation.

.../...

1.4. Equipe d'experts

Le document du projet de la phase II prévoyait un Directeur du projet, ingénieur d'études industrielles, un expert associé, économiste industriel, et des Consultants dans les domaines de l'agro-industrie, de l'industrie du bois, de l'industrie textile et de la sous-traitance, et de l'industrie métallique.

1.5. Contribution du Gouvernement

1.5.1. Affectation du personnel national

Il était prévu :

- un homologue de l'ingénieur des études,
- un homologue de l'économiste industriel,
- deux fonctionnaires,
- et du personnel administratif et de service.

1.5.2. Apport matériel

Il était prévu des bureaux équipés du mobilier nécessaire.

II - DESCRIPTION DE LA MISSION DE L'EXPERT

L'expert d'études industrielles devait faire partie d'une équipe de deux experts destinés à constituer dans le cadre du Ministère de l'Industrie et du Commerce un service d'étude, de planification, de préparation et d'évaluation de projets. Il aura aussi la tâche d'assister le Ministère du Plan à la préparation de son prochain plan quinquennal pour le secteur industriel.

Il devait notamment :

- 1) Elaborer, en coopération avec son homologue, le programme de travail du service;
- 2) Etablir et formuler des projets industriels et plus spécialement des projets valorisant les productions agricoles et forestières;
- 3) Effectuer ou aider à préparer des études technico-économiques de projets industriels, études de marchés, analyse des coûts, conditions de production;
- 4) Evaluer des projets industriels tant du point de vue commercial que de celui de l'économie nationale;
- 5) Former le personnel de contrepartie, au cours du déroulement des activités décrites ci-dessus.

.../...

III - EVOLUTION DU PROJET

Les différentes étapes du projet sont retracées dans les rapports de mes prédécesseurs : elles se résument en deux points principaux :

- Mise en route difficile pour la phase de démarrage;
- Equipe d'experts toujours incomplète.

Cette dernière remarque a été d'actualité jusqu'à la fin de la deuxième phase pendant laquelle je suis resté l'unique animateur du projet.

La phase II est arrivée à expiration le 31 décembre 1931. Les requêtes successives de renouvellement du projet introduites par le Ministère de l'Industrie et du Commerce se sont vues opposer une fin de non recevoir qui serait dictée par les difficultés financières du moment, et aussi parce que le projet n'aurait pas atteint ses objectifs.

Mr. Amoda, homologue de l'expert du projet, a travaillé à plein temps jusqu'à son départ en stage en octobre 1931 avec Mr. Lougo-Dino, autre fonctionnaire du département. Le contenu du stage porte sur les techniques d'étude et d'évaluation de projets. Leur retour de stage en avril 1932 devait marquer l'installation et le démarrage du bureau d'études de projets au sein du département ce qui constituait l'objectif de base du projet arrêté.

Cet effectif devait être complété par trois autres cadres du département : M. N'Kondo, Yété et Zekpio initiés aux travaux du projet et qui ont activement participé à ses activités.

IV - TRAVAUX EFFECTUÉS PAR L'EXPERT

Il a été rappelé dans une précédente page le cadre du projet et la description de poste délimitant théoriquement la mission de l'expert. Dans les faits, l'expert a pris un certain nombre d'initiatives dictées par les réalités du terrain, s'efforçant de les concilier avec le mandat pour lequel il a été commis par l'ONUDI et le PNUD. L'expert s'est efforcé dans la mesure du possible d'accomplir sa mission pendant les douze mois théoriques de son contrat.

Comme son prédécesseur, il regrette d'avoir eu à travailler seul, ce qui de toute évidence a limité l'impact du projet.

4.1. Direction du projet

- Organisation et programme de travail de l'homologue du projet et des fonctionnaires détachés au projet;
- Organisation du stage de l'homologue Monsieur Amoda et du Chef du service de la Promotion Industrielle, Monsieur Lougo-Dino;

.../...

- Accueil et assistance aux Consultants de l'ONUDI ainsi qu'aux experts et visiteurs d'autres agences ou organismes tels que : la Commission Economique pour l'Afrique (CEA), le Centre de Développement Industriel (CDI), le Fonds d'Equipement des Nations Unies (FENU), la Banque Africaine de Développement (BAD), le Bureau International du Travail (BIT), etc...
- Liaison avec les Ministères du Plan, des Eaux et Forêts, de l'Agriculture, des Mines et des Travaux Publics;
- Liaison avec le Fonds Européen pour le Développement (FED), la Mission d'Aide et de Coopération (MAC), l'Union Douanière et Economique de l'Afrique Centrale (UDEAC);
- Liaison et coopération avec les Chambres Consulaires et la Banque Centrale
- Organisation de la mission du Conseiller Industriel Hors Siège

4.2. Etude des possibilités de développement industriel

Outre ses activités régulières en la matière, le projet a participé au sein d'une équipe interministérielle à l'identification de projets industriels. Ces projets ont fait l'objet d'un inventaire de projets en cours de promotion en République Centrafricaine.

4.2.2. Evaluation de projets

Ce fut là encore une des activités permanentes du projet. Elle se matérialise par une note de présentation synthétique et analytique des projets étudiés. Outre les projets évalués pour les besoins du Ministère de l'Industrie, l'expert a été associé aux travaux du Comité de Gestion du Fonds d'intervention. Cette institution est chargée de gérer une subvention de 500 millions de F CFA accordée par le Trésor Public Français aux entreprises industrielles centrafricaines présentant un programme de réhabilitation viable.

L'expert a été admis en qualité de membre observateur au sein dudit Comité comprenant les représentants des différents Ministères techniques et des institutions financières locales.

Le dossier de la Société Industrielle Centrafricaine des Produits Alimentaires et Dérivés (SICPAD) fut le premier à être évalué : la SICPAD a pu ainsi bénéficier d'un prêt de 150 millions de F CFA pour sa relance. Le Comité devait statuer sur trois autres dossiers relatifs à l'énergie, aux télécommunications et à la Poste.

4.2.3. Etude de l'environnement industriel

Le refus de collaboration des industriels, malgré les rappels successifs de la Direction de l'Industrie, fait qu'à ce jour, cinq mois après le début des enquêtes, moins de 50 % des réponses escomptées ont été enregistrées; la principale raison explicative de cette situation serait "l'agacement" manifeste des industriels qui se disent "inondés" de questionnaires d'origines diverses et multiples.

Du mois de mai 1981 au mois de février 1982, le projet aura reçu la collaboration de six Consultants de l'ONUDI pour les branches d'activité suivantes :

- Transformation des métaux et mécanique (deux experts : un spécialiste de la fonderie et un ingénieur mécanicien (pour le projet de l'atelier de maintenance et de réparation));
- Un consultant pour le bois et les industries dérivées;
- Un agro-industriel et agro-économiste pour l'industrialisation des oléagineux;
- Un expert pour l'étude du secteur textile en R.C.A.

Ces experts devaient, chacun dans sa branche, faire une étude diagnostique des unités existantes et préconiser une politique de développement de la branche étudiée.

En marge de ces activités, le projet a eu à réfléchir sur les problèmes d'industrialisation de la République Centrafricaine et a tenté de dégager les grands axes d'une stratégie d'industrialisation possible. Ce document qui a été conçu et élaboré dans la phase terminale du projet avait pour objectif de dégager les éléments de la politique industrielle à mettre en oeuvre dans le cadre de la programmation opérationnelle concernant le prochain plan de relance.

4.2.4. Diagnostic d'unités industrielles

Dans le cadre de cette activité le projet a visité les installations de la C.I.O.T. et de l'I.C.A.T. En ce qui concerne l'I.C.A.T., en plus du diagnostic le projet a participé au sein d'une Commission interministérielle à l'évaluation de deux projets de relance soumis par deux promoteurs européens.

Outre ces deux unités, le projet a entrepris une étude diagnostique de la base mécanisée du kilomètre 22 à l'issue de laquelle il s'est avéré que ce complexe présentait encore d'énormes possibilités en matière mécanique et de développement agricole.

Il s'agit d'un groupe d'ateliers comprenant une douzaine de sections (mécanique, tôlerie, forge, soudure, menuiserie, électricité, etc...) organisées et équipées par l'U.S.AID dans le cadre d'un projet de développement agricole. La réforme agraire de 1971 avait provoqué le départ de l'assistance technique et la détérioration rapide des équipements et du matériel en raison du manque de crédits de fonctionnement.

.../...

4.2.5. Assistance aux promoteurs locaux

En collaboration avec l'OPPEM (Office pour la Promotion de l'Entreprise Centrafricaine), le projet a prêté assistance à la promotrice d'une entreprise individuelle de maroquinerie qui souhaiterait moderniser son atelier. Le Coût des investissements est de l'ordre de 10 millions de F CFA. Malgré la rentabilité certaine du projet, la promotrice a du mal à trouver un financement.

Toujours en collaboration avec l'OPPEM, le projet a assisté un autre promoteur centrafricain désireux de réaliser un projet concernant le petit outillage agricole actuellement importé dans sa totalité.

La réalisation de cette unité qui fait partie des activités induites par le projet de fonderie, reste toutefois subordonnée à la création de cette dernière.

Enfin, au sein d'une commission interministérielle l'expert a activement contribué à la préparation d'un projet de Forum sur les P.M.E. Le projet a été ajourné faute de financement.

4.3. Elaboration des supports de la promotion industrielle

Le projet a élaboré :

- l'inventaire des projets en cours de promotion en République Centrafricaine,
- le coût des facteurs et les données économiques de base en R.C.A.,
- le répertoire des activités industrielles en R.C.A.,
- un guide de présentation des projets.

4.4. Travaux de planification

Dans sa phase finale, le projet a activement participé aux travaux de programmation d'abord pour le plan de relance 82-83, et ensuite pour les besoins d'une mission du FMI.

4.5. Visites des unités industrielles

L'expert a participé aux côtés du Ministre de l'Industrie et du Commerce aux visites de prise de contact avec les unités industrielles de la place.

4.6. Réunions interministérielles

Outre les réunions dans le cadre des activités habituelles du projet, l'expert a eu à participer aux différentes rencontres occasionnées par les activités des consultants du projet.

.../...

4.7. Formation

Le projet a contribué à la formation de deux fonctionnaires du département dont l'homologue sur les techniques d'étude et d'évaluation de projets industriels à Bruxelles. Après un séjour de six mois les stagiaires seront de retour en avril 1982.

Il convient de préciser par ailleurs que trois autres fonctionnaires ont pleinement participé aux diverses activités du projet ainsi qu'aux missions de Consultants.

4.8. Suivi de la mission du Conseiller Industriel Principal Hors-Siège

Au cours de sa mission du 23 juin au 1er juillet 1981, le Conseiller Industriel Principal Hors-Siège a abordé un certain nombre de points dont il a confié le suivi à l'expert du projet.:

Il s'agissait au demeurant :

- de la signature des instruments de ratification de l'acte constitutif de l'ONUDI,
- de la formulation d'une requête pour le Consultant en énergies nouvelles,
- de la relance du projet ponts en bois,
- de la réactivation de la Commission Nationale pour l'ONUDI.

A l'exception du dernier point qui n'a pu être solutionné du fait des changements successifs dans les structures administratives et surtout des difficultés de mobilisation, les autres points ont trouvé un dénouement heureux.

4.9. Notes diverses

Ces notes concernaient d'abord des rapports sur l'état d'avancement du projet faits à l'attention soit des Ministres qui se sont succédés au département de l'Industrie, soit à l'attention du Représentant Résident, du Conseiller Industriel Principal Hors-Siège et des responsables du projet au Siège pour les informer des différentes étapes traversées par le projet.

Elles se rapportaient aussi aux avis techniques relative à l'évaluation de projets, aux analyses de documents.

Elles exposaient enfin des avis, suggestions et recommandations que j'ai été amené à faire ponctuellement sur des sujets spécifiques.

.../...

V - RECOMMANDATIONS

Au terme de la mission qui lui a été confiée par l'ONUDI/PNUD (mars 1981 - mars 1982), l'expert Chef du projet est en mesure de formuler les recommandations ci-après :

1) Le développement industriel est global. Les principaux ressorts qui le sous-tendent s'articulent aussi bien sur un apport massif de capitaux et de know-how étrangers que sur la promotion de la petite industrie et de l'artisanat animés par les nationaux.

2) Il est éminemment souhaitable de poursuivre l'assistance aux infrastructures du développement industriel.

3) Cet appui est d'autant plus nécessaire que le Ministère de l'Industrie et du Commerce vient de procéder à un profond changement de structures qui fait de l'Industrie un des "poumons" de l'économie nationale.

4) Quant aux P.M.E. et à l'artisanat, il est vivement recommandé de reprendre l'idée de Forum National malheureusement ajourné du fait des difficultés financières.

5) Au plan des infrastructures, la création des zones industrielles ou domaines industriels peut amplement contribuer au développement industriel en favorisant et en stimulant la petite entreprise locale.

6) Compte tenu du degré d'enclavement de la République Centrafricaine, l'implantation des petites industries rurales peut être un facteur de diffusion du progrès économique. C'est un créneau qu'il serait avantageux d'occuper.

7) Du point de vue des institutions, il serait heureux :

- a) de revoir la fiscalité sous le double aspect de source de revenu pour l'Etat d'une part, et d'autre part d'instrument de promotion industrielle;
- b) de revoir les structures de financement locales dans le sens d'une plus grande participation à l'effort de redressement et de relance;
- c) d'instaurer une concertation permanente entre l'administration et les industriels par le truchement des organisations patronales.

8) L'absence de séries chronologiques fiables, d'indicateurs économiques en général et industriels en particulier rend vaine toute analyse de tendance et aléatoire tout effort de programmation. Hormis le recensement industriel de décembre 1980 effectué par le projet, il n'existe aucun autre document exhaustif sur l'industrie pour les raisons antérieurement développées.

.../...

Dès lors, il apparaît tout aussi urgent qu'indispensable de coordonner et d'harmoniser avec la Direction Générale de la Statistique les différents besoins de recensement au sein d'une enquête nationale à périodicité fixe et régulière, permettant d'obtenir des résultats significatifs.

9) Au niveau de l'exécution du futur projet il semble opportun :

- a) de recommander la création d'un poste de Directeur National, Co-Directeur du projet d'assistance,
- b) de bien préciser le contenu de la fonction d'homologue au projet,
- c) de contribuer à la formation pratique des homologues,
- d) de prévoir les structures d'insertion ou moyens à mettre en oeuvre pour les inciter à retourner au projet afin de relayer graduellement l'assistance.

10) En ce qui concerne les relations intra et inter-ministérielles du projet, il est recommandé :

a) au sein du Ministère :

- d'instaurer au niveau des différentes directions un programme de travail semestriel ou annuel dont l'exécution doit apparaître dans les rapports d'activités périodiques qui doivent être faits,
- d'instituer des réunions hebdomadaires pour échanger les informations sur l'état d'avancement et le suivi des activités en cours,
- d'accroître la participation et surtout l'intégration du futur projet aux différentes activités du département.

b) hors du Ministère :

- d'établir de bonnes relations de travail permanentes avec les différents Ministères, organismes et milieux d'affaires,
- d'instaurer des réunions sectorielles en vue d'une meilleure connaissance du milieu et des projets industriels et pour une programmation plus aisée à concevoir,
- de coordonner les efforts de promotion en vue de réduire le nombre de centres de décision,
- de faire une plus grande publicité des missions de consultants dont les conclusions de mission doivent être largement diffusées dans le milieu industriel dont les opérateurs sont des promoteurs potentiels.

11. En ce qui concerne le mobilier et l'équipement du projet, compte tenu du dénuement de la Direction générale du développement industriel et de l'artisanat, et dans le but de maintenir les conditions minimales de travail, l'expert recommande :

- le transfert intégral du mobilier et du matériel de bureau,
- le transfert au moins de l'une des voitures du projet devant servir de véhicule de liaison (transmission courrier, réunions, enquêtes, etc...) à la Direction Générale de l'Industrie, l'autre pouvant être réservée à l'éventuel et futur projet ou pour les missions des consultants à venir.

RAPPORTS SUR LE PROJET

- Un rapport préliminaire - Programme de travail
- Un rapport semestriel
- Un rapport sur l'Etat du projet à l'intention du ministre de l'Industrie et du Commerce
- Un rapport sur l'Etat d'avancement du projet
- Un rapport final

DOCUMENTS PUBLIES

- Un inventaire des projets en cours de promotion en R.C.A.
- Une fiche de présentation des projets
- Des mesures et structures à mettre en oeuvre en vue du développement de la P.M.E. Centrafricaine - Rapport technique
- Le coût des facteurs et les données économiques de base en R.C.A.
- Les problèmes d'industrialisation en R.C.A. - Analyse sectorielle et proposition de stratégie industrielle - Rapport technique
- Répertoire des activités industrielles en R.C.A.

